



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 22 février 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.2

**TERRITOIRE DE CONTRAT D'AXE N°19
ETUDE SOMMAIRE PREALABLE, LEGUEVIN**

L'an deux mille treize, le vingt-deux février à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique COQUART Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du treize février deux mille treize.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
COQUART Dominique GERMAIN Louis MERONO Claude MORIN Etienne	SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
REME Jean-Michel	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
MOYET Jean-Louis, représenté par M. COQUART
FRANCHINI Paul, représenté par Mme SYLVESTRE
GARRIC Amapola, représentée par M. GERMAIN

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine

De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FONTES André
FOURNIER Denis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGÉ Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
VALETTE François-Régis

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 11	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 2	Pour : 13

Les contrats d'axe constituent un dispositif spécifique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine qui vise à mettre en œuvre la cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transport collectif dans les territoires de la ville intense destinés à accueillir un projet de Transport collectif en site propre (TCSP).

En l'attente de formalisation d'un contrat d'axe, jusqu'à 20% des territoires d'urbanisation future d'une commune peuvent être ouverts sous les conditions suivantes :

- une étude sommaire, portant sur l'ensemble du territoire accueillant le projet de TCSP lié au contrat d'axe, menée afin de définir les secteurs prioritaires à l'urbanisation ;
- une urbanisation effectuée à proximité des équipements et services, ou dans une zone desservie par un transport en commun existant.

La commune de Léguevin est concernée par une partie du territoire de contrat d'axe n° 19 « TCSP Léguevin – Colomiers » Sur ce territoire, elle a prévu, dans le cadre de la révision de son PLU, d'ouvrir à l'urbanisation le secteur « entrée de ville est » situé sous des pixels à vocation économique. Dans sa délibération du 24 octobre 2012 sur cette révision le SMEAT a rappelé la nécessité d'un contrat d'axe ou d'une étude sommaire préalable, avant approbation de la révision.

Par courrier du 18 janvier 2013, la commune de Léguevin a adressé au SMEAT l'étude sommaire préalable à l'ouverture de ce secteur, ci-jointe.

Cette étude sommaire explicite :

- les éléments (diagnostic sommaire) caractérisant le territoire du contrat d'axe ;
- le choix du secteur, « entrée de ville Est » (21 ha), ouvert prioritairement à l'urbanisation au regard, notamment :
 - o du prolongement, dans un premier temps, de la navette communale « Legobus » depuis le centre de Léguevin jusque dans cette nouvelle zone d'activité ;
 - o la mise en service, à terme, d'un transport à la demande (TAD) entre la gare de Colomiers et ce secteur d'activité ;
 - o la continuité avec le tissu déjà urbanisé (ZAC de Lengel à Léguevin) ou urbanisé à court terme (ZAC du Parc d'activité de l'Escalette à Pibrac).
- et que l'ouverture à l'urbanisation du secteur « entrée de ville est » (21 ha), ne conduit pas à dépasser 20% d'ouverture des territoires d'urbanisation future de la commune de Léguevin au sein du contrat d'axe n°19.

Il est donc proposé que le SMEAT prenne acte de l'étude sommaire notifiée par Léguevin pour le territoire du contrat d'axe n°19.

**Le Comité syndical
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Délibère et décide :**

Article premier :

De prendre acte de l'étude sommaire préalable au contrat d'axe n°19, relative à la commune de Léguevin, jointe en annexe ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Léguevin, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Save-au-Touch et Monsieur le Président de Toulouse métropole.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 4 mars 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN